



A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 21 septembre 2015
C. 35/44 – ajm – AGC/Cult

Question orale de M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant le maintien de l'œuvre de Felice Varini

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 28 août 2015, une question orale relative au maintien de *5 cercles excentriques bleus*, l'œuvre de Felice Varini réalisée à la rue de la Louve dans le cadre d'*Objectif gare*, a été posée par M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Après étude et consultation du Canton (l'œuvre ayant été commandée par le Musée cantonal des beaux-arts), la Municipalité répond comme suit.

L'intérêt suscité par *5 cercles excentriques bleus* est tout à fait réjouissant, de même que l'accueil réservé à l'ensemble de la manifestation *Objectif gare*, un parcours événement préfigurant l'installation du Pôle muséal à proximité de la Gare de Lausanne.

Conçue pour cette manifestation, l'intervention artistique de Felice Varini est éphémère, à savoir que les matériaux choisis (bandes adhésives peintes en bleu) ne permettent pas de la pérenniser. Les très fortes chaleurs de cet été l'ont d'ailleurs passablement endommagée (bandes partiellement détachées). Dès lors, elle a dû être enlevée dans la semaine du 7 septembre, soit plus tôt que prévu.

Notons encore que l'œuvre s'étend sur des bâtiments et infrastructures de trois propriétaires : *5 cercles excentriques bleus* : la Ville de Lausanne, un privé habitant Nyon et Manor. Les négociations n'ont été menées que dans la perspective d'une installation temporaire.

Enfin, l'artiste Felice Varini réalise aussi des œuvres qui fonctionnent sur le moyen terme. Dans ce cas, il applique la peinture directement sur tous les supports (crépis, tôles, tuiles, volets etc.). Outre les frais d'installation (dans les CHF 60'000.-), il faudrait payer à l'artiste des honoraires pour l'acquisition de l'œuvre, d'un montant inconnu.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

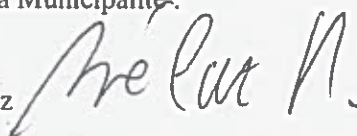
En conclusion, il n'est pas possible de maintenir l'oeuvre *5 cercles excentriques bleus* à son emplacement temporaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 17 septembre 2015.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire remplaçant :
Didier Erard

